

dans le sein de ce peuple trop de désaccord, trop de mécontentements et de désunion. Cet état de choses n'existerait pas si nous avions plus d'hommes comme le fut sir Mackenzie Bowell. Comme je l'ai dit, je le connaissais depuis 38 ans. J'ai été obligé de suivre de près sa ligne de conduite, bien que je ne l'aie pas toujours approuvée au point de vue économique. J'admirais la sincérité de cet homme, la droiture de son caractère, son honnêteté. Depuis 1882, même depuis 1880, je fus, en ma qualité de journaliste ou de rédacteur de journaux de Montréal, je fus, dis-je, obligé de critiquer son administration, particulièrement son application de la loi des douanes mise en vigueur lors de la session parlementaire de 1879. Ce fut un administrateur très rigide. Je ne trouvais pas à redire à cela; mais j'étais opposé aux principes sur lesquels la politique du gouvernement était basée, et c'est ce qui me faisait critiquer l'administration des douanes d'alors. Mais jamais je n'ai eu l'occasion, soit dans la presse, soit dans les tribunes publiques, soit dans l'exercice de ma profession d'avocat, soit dans cette Chambre, de différer d'opinion avec sir Mackenzie Bowell sur les questions religieuses et sociales. Il a soutenu les droits de la minorité catholique du Manitoba; il est un de ceux, sous le régime de sir John A. Macdonald, qui a défendu la cause du peuple irlandais lorsque la question de l'autonomie irlandaise (Home rule) fut soulevée en 1882 et 1886. Il fut l'ami de tous et n'eut pas d'ennemi. C'est donc avec raison que la mort de cet homme attriste aujourd'hui le Sénat, et cette mort est d'autant plus regrettable qu'il laisse derrière lui un si petit nombre d'hommes pouvant compenser sa perte.

J'espère, toutefois, qu'avant de fermer moi-même les yeux pour toujours, je verrai dans cette Chambre, ainsi que dans la Chambre des communes, dans la presse, dans les chaires et dans nos tribunes publiques des hommes disposés à marcher dans la voie tracée par feu sir Mackenzie Bowell, en s'appuyant comme il le fit sur la justice et l'égalité. Notre devoir est de l'imiter. On est toujours prêt à suivre un sage conseil quand il est donné avec sincérité. Malheureusement, le peuple, d'un autre côté, est trop enclin à suivre la direction donnée par des hommes qui ont plus à cœur leurs intérêts personnels que ceux du pays. Le peuple se laisse trop souvent égarer. Un certain nombre de personnes peuvent être trompées en tout temps; mais, d'après l'expérience que j'ai acquise depuis une qua-

L'hon. M. CLORAN.

rantaine d'années, la même chose ne peut se dire de tout le peuple. Le devoir des législateurs est de faire des lois aussi justes qu'il est humainement possible de le faire. Telle est la fonction du législateur, et nous n'avons pas d'autre but à atteindre.

En exprimant les regrets que nous fait éprouver la mort de sir Mackenzie Bowell, ainsi que du sénateur Sproule et du sénateur Gillmor, c'est un hommage rendu à la valeur, à la vertu d'hommes qui ont bien mérité du pays et que nous devons tâcher d'imiter à l'avenir.

L'honorable PASCAL POIRIER: Messieurs les sénateurs, je n'ai qu'un mot à ajouter à ce qui vient d'être exprimé dans des termes appropriés et respectueux sur feu sir Mackenzie Bowell. Je l'ai connu, puis-je dire, depuis sa première entrée dans la politique fédérale. Pendant qu'il fut premier ministre, j'étais l'un de ses partisans. J'ai suivi sa direction dans le Sénat, et j'ai siégé à sa droite ici pendant plusieurs années. Voici ce qui me reste à dire de lui, et ce qui doit être gravé sur sa pierre tumulaire: "Un honnête homme a quitté ce basmonde."

Le Sénat s'ajourne jusqu'à 3 heures de relevée, demain.

SENAT.

Orateur: L'honorable JOSEPH BOLDDUC.

Vendredi, 22 mars 1918.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de l'Orateur.

Récitation de la prière et affaires de routine.

SANCTION ROYALE.

L'honorable M. l'ORATEUR donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général, portant que le très honorable sir Charles Fitzpatrick, G.C.M.G., juge en chef du Canada et député du Gouverneur général, se rendrait à la Chambre du Sénat, le jour même, à 5.45 heures de l'après-midi, pour y approuver certains bills au nom de Sa Majesté.

CAMPS D'AVIATION CANADIENS.

Il est proposé par l'honorable M. LANDRY:

Qu'il émane un ordre du Sénat pour que soit produit un état indiquant en autant de colonnes distinctes: